



Passer d'un titre de séjour étudiant à conjoint

Par **qichi**, le **28/07/2015** à **11:08**

Bonjour,

Je suis Chinoise et je me suis mariée l'an dernier avec mon petit copain français au mois de Septembre. Je suis arrivée en France début 2014 avec un visa étudiant et j'ai ensuite obtenu une carte de séjour étudiant. Très bientôt (demain), nous allons aller à la préfecture pour faire une demande de changement de statut pour que je puisse obtenir un titre de séjour conjoint. Nous sommes un peu paniqués car sur la liste des documents requis, il y a "la clôture du contrat d'accueil et d'intégration". J'ai trouvé sur certains sites que les étudiants en étaient dispensés, mais rien d'officiel.

Je voulais solliciter votre aide et savoir si certains parmi vous en savez un peu plus ?

Merci beaucoup,

Qi

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2015** à **09:49**

Bonjour

trop tard mais rien de compliquer dans votre cas puisque conjoint de ressortissant français le changement de statut n'est qu'une formalité (administrative certes...)

Restant à votre disposition